

DOSSIER

# Les chiffres de l'enseignement catholique

2021-2022

2,1 millions d'élèves

7 274 établissements

138 800 enseignants

## En résumé :

L'enseignement catholique associé à l'État par contrat scolarise un élève français sur cinq. **7 274 unités pédagogiques** composent les établissements du réseau, qui sont associés à l'État en application de la loi Debré de 1959 pour ceux qui relèvent de l'Éducation nationale, ou de la loi Rocard de 1984 pour ceux qui relèvent du ministère de l'Agriculture. À la rentrée 2021, **138 800 enseignants** faisaient classe à **2 087 786 élèves** dans ces établissements : 831 216 dans le 1<sup>er</sup> degré, 1 211 675 dans le 2<sup>d</sup> degré et le post-bac relevant de l'Éducation nationale et 44 895 dans l'enseignement agricole. Les établissements relevant de l'Éducation nationale scolarisent 15 628 élèves à besoins éducatifs particuliers. Dans le contexte de baisse démographique, l'enseignement catholique a perdu 2 686 élèves à la rentrée 2021, soit 0,13%

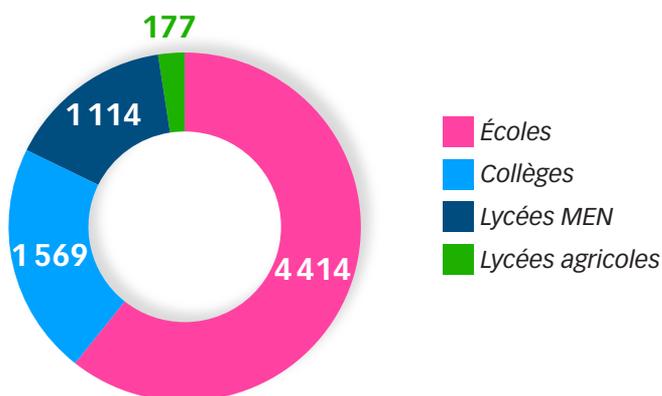
de son effectif total. S'établissant à -7 169 élèves (-0,9%), la baisse en 1<sup>er</sup> degré est moitié moindre que celle enregistrée à la rentrée précédente. Le 2<sup>d</sup> degré relevant de l'Éducation nationale gagne 7 526 élèves (+0,6 %). La progression est constatée en collège (+2 843) et en lycée général (+6 906). Les lycées technologiques et professionnels perdent 2 223 élèves, là où les lycées agricoles enregistrent une progression de 666 élèves. Le post-bac en lycée enregistre une perte de 3 709 étudiants. Par ailleurs, l'apprentissage progresse fortement au sein des établissements catholiques d'enseignement. Les effectifs d'apprentis enregistrent une hausse de 35 %, passant de 29 688 à 39 960. On note au sein de cette progression une augmentation de 5 300 apprentis en post-bac, compensant donc largement la perte d'élèves sous statut scolaire.

# Les établissements

L'implantation des établissements de l'enseignement catholique est très inégale selon les régions. Elle évolue très peu dans le temps.

Les écoles, en grande majorité maternelles et élémentaires, sont de taille moyenne : 65 % d'entre elles ont de 4 à 12 classes ; seules 16 % ont 13 classes et plus. 59 écoles (1,3 % du total) sont des écoles à classe unique. Les collèges et lycées sont souvent regroupés dans des ensembles scolaires. Ils sont de taille plus modeste que ceux de l'enseignement public. Enfin, 72 % des lycées agricoles ont moins de 300 élèves.

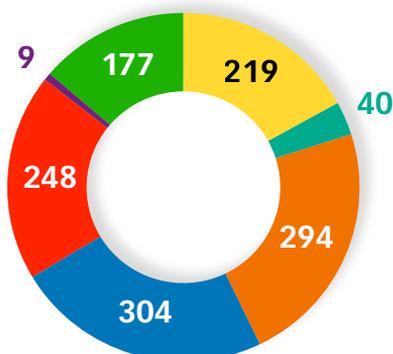
## RÉPARTITION DES 7 274 UNITÉS PÉDAGOGIQUES



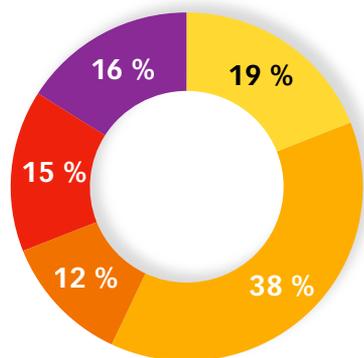
### Le saviez-vous ?

Une unité pédagogique est une école, un collège ou un lycée (général, technologique, professionnel ou polyvalent). Un établissement peut comporter une ou plusieurs unités pédagogiques.

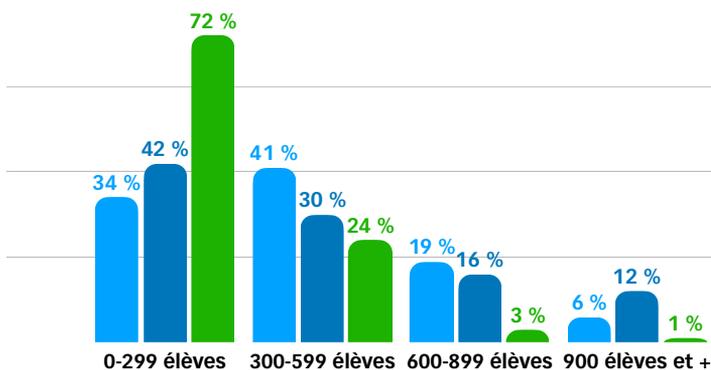
## RÉPARTITION DES 1 291 LYCÉES



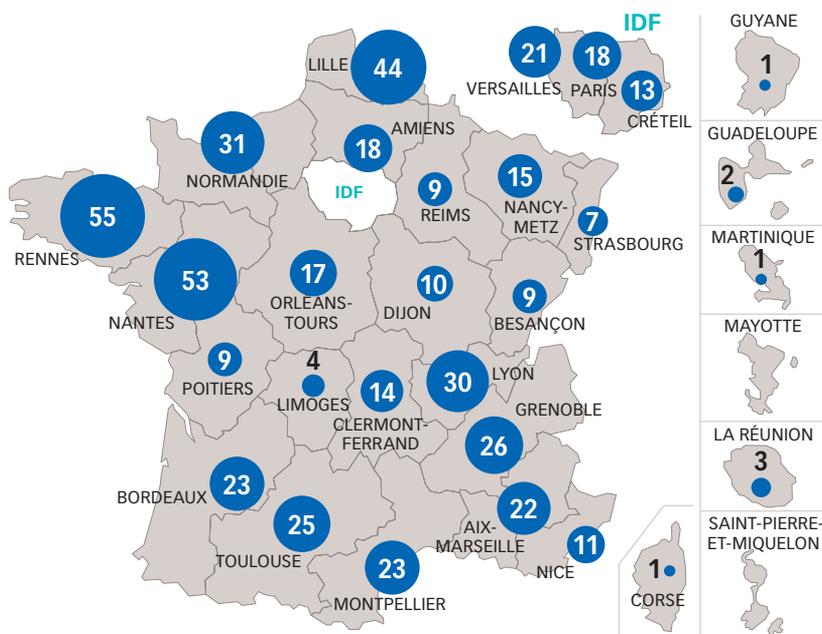
**TAILLE DES ÉCOLES**



**TAILLE DES UNITÉS PÉDAGOGIQUES DU 2<sup>d</sup> DEGRÉ**

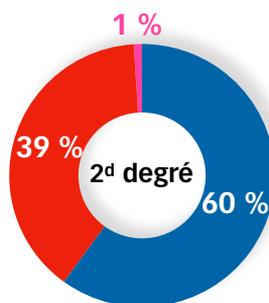
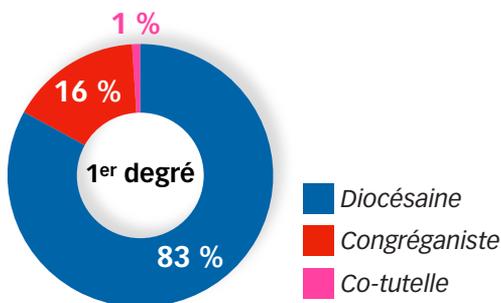


**NOMBRE DE LYCÉES AVEC UN PÔLE POST-BAC PAR ACADÉMIE**



515 lycées privés associés à l'État par contrat, dont 71 lycées agricoles, possèdent un pôle post-bac. Ils sont fédérés au sein de RenaSup, réseau national d'enseignement supérieur privé de l'enseignement catholique.

**RÉPARTITION PAR TUTELLES (en % des unités pédagogiques)**



Chaque établissement relève d'une autorité de tutelle, mandatée ou agréée par l'évêque du lieu. Elle est exercée par une personne physique. Le plus souvent, il s'agit du directeur diocésain pour les établissements sous tutelle diocésaine, et du supérieur majeur ou de la supérieure majeure pour les établissements sous tutelle congréganiste. Suite à des regroupements, certains établissements ont une double tutelle (cf. Statut de l'enseignement catholique, art. 178-179).

# Les élèves

L'enseignement catholique sous contrat scolarise **2087786 élèves** à la rentrée 2021. Les effectifs sont en légère diminution (-2 686 élèves), avec des variations très différentes selon les niveaux d'enseignement. Le 1<sup>er</sup> degré enregistre pour la deuxième année consécutive une baisse (-7 169, soit -0,9%), mais moindre que celle du public (-1,4%). Les collèges et les lycées généraux voient leurs effectifs progresser : +2 843 élèves en collège (+0,4%) et + 6 906 élèves en lycée général (+2,4%). L'enseignement technologique et professionnel relevant de l'Éducation nationale perd 2 223 élèves (-1,4%). Au total, le 2<sup>d</sup> degré gagne 7 526 élèves (+0,6%). Le public perd 0,2% de ses effectifs sur ce niveau d'enseignement. Le post-bac des lycées sous contrat perd 3 709 élèves (-5,7%). Cette perte est largement compensée par une hausse de l'apprentissage dans les établissements catholiques d'enseignement sur ce segment (+5 300 apprentis).

## NOMBRE D'ÉLÈVES ACCUEILLIS À LA RENTRÉE 2021

<b>1<sup>er</sup> degré</b>	<b>831 216</b>
Maternelle	275 120
Élémentaire, dont Ulis	554 197
Structures spécialisées (IME, Itep...)	1 899
<b>2<sup>d</sup> degré (hors apprentissage)</b>	<b>1 149 976</b>
<b>Collège</b>	<b>707 393</b>
dont Segpa	4 370
<b>Lycée</b>	<b>442 583</b>
dont voie générale	289 141
dont voie technologique	43 663
dont voie professionnelle	109 779
<b>Post-bac (hors apprentissage)</b>	<b>61 699</b>
dont CPGE	12 433
dont BTS	43 875
dont autres formations sous contrat	5 391
<b>Enseignement agricole</b>	<b>44 895</b>
<b>Total</b>	<b>2 087 786</b>

**Ulis** : Unité localisée pour l'inclusion scolaire

**IME** : Institut médico-éducatif

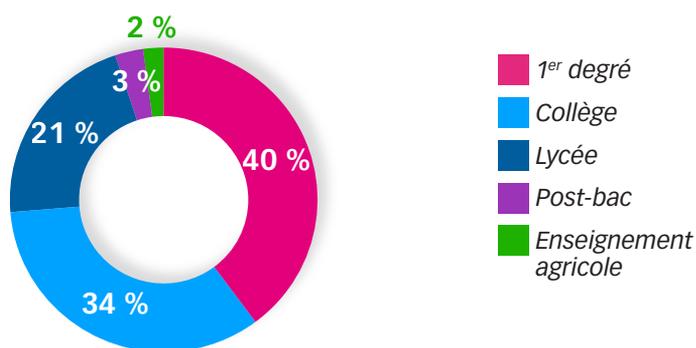
**Itep** : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

**Segpa** : Section d'enseignement général et professionnel adapté

**CPGE** : Classe préparatoire aux grandes écoles

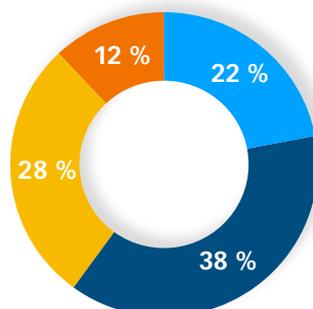
**BTS** : Brevet de technicien supérieur

## RÉPARTITION DES EFFECTIFS



## ACCUEIL DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS *Hors enseignement agricole*

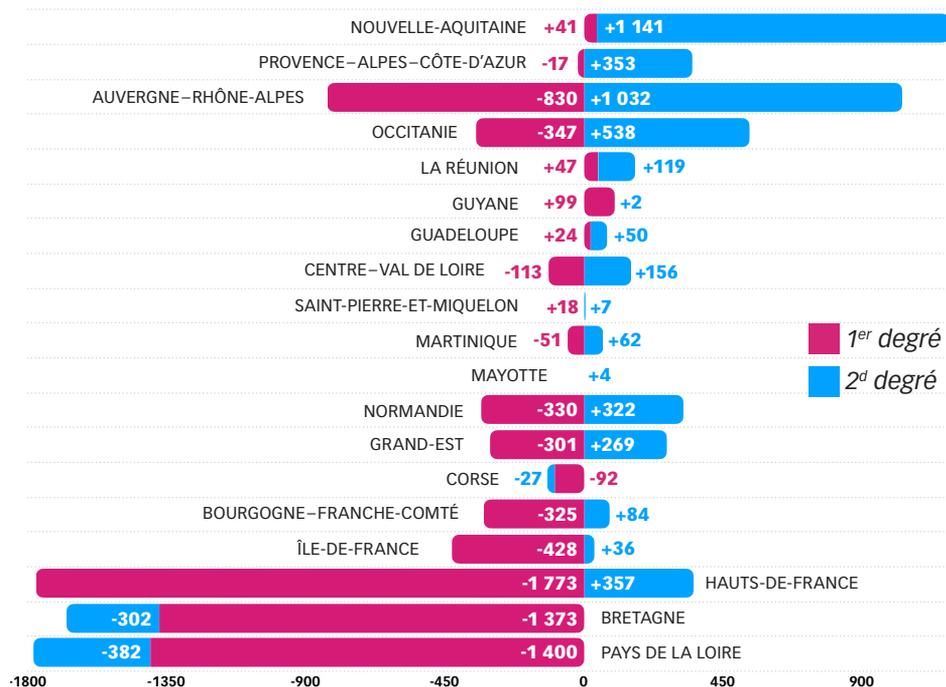
- Ulis 1<sup>er</sup> degré
- Ulis 2<sup>d</sup> degré
- Segpa
- Structures spécialisées (IME, Itep...)



L'enseignement catholique scolarise 15 628 élèves à besoins éducatifs particuliers, soit 332 (2%) de plus qu'à la rentrée précédente : 3 500 en Ulis 1<sup>er</sup> degré dans 372 écoles, 5 859 en Ulis 2<sup>d</sup> degré dans 2 028 collèges ou lycées, 4 370 en Segpa dans 92 collèges et 1 899 dans 35 structures spécialisées.

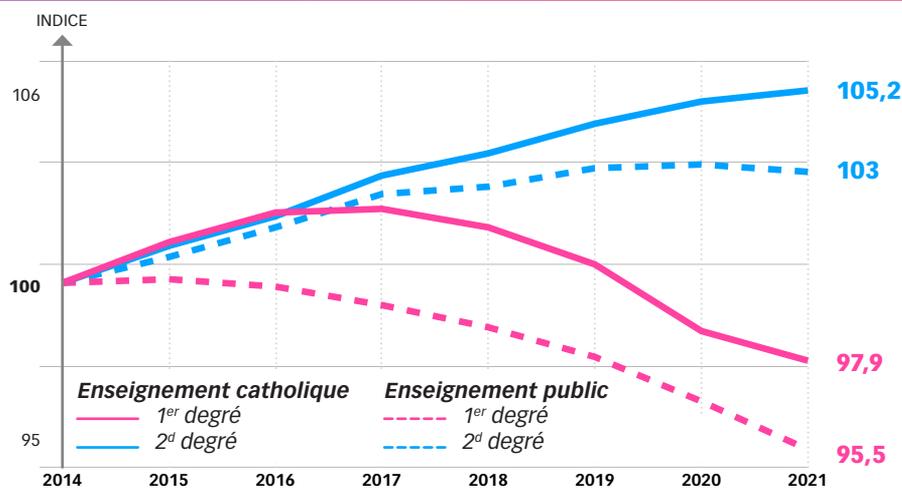
## ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES 1<sup>er</sup> ET 2<sup>d</sup> DEGRÉS PAR RÉGION DE 2020 À 2021

Hors enseignement agricole (cf. p. XV)



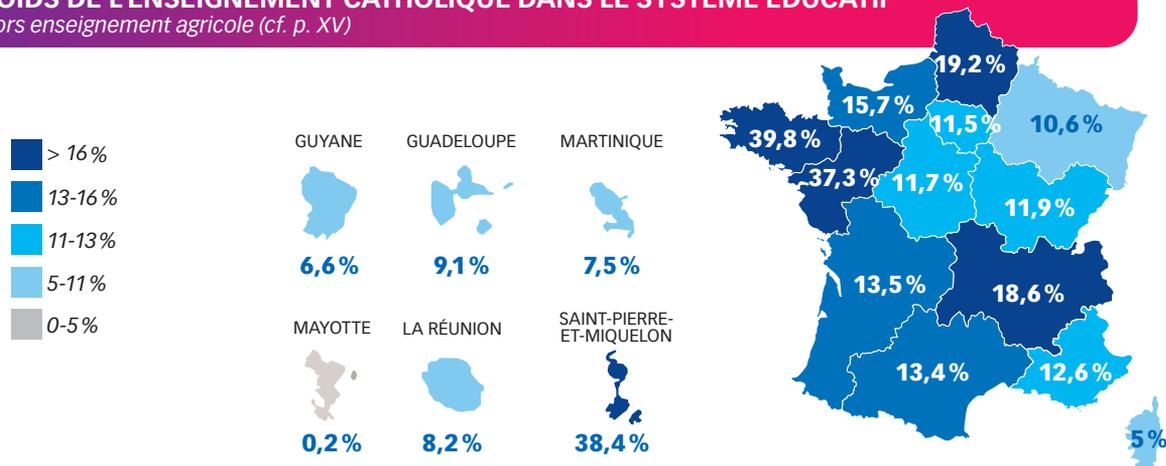
## ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE ET PUBLIC

Hors enseignement agricole (cf. p. XV)

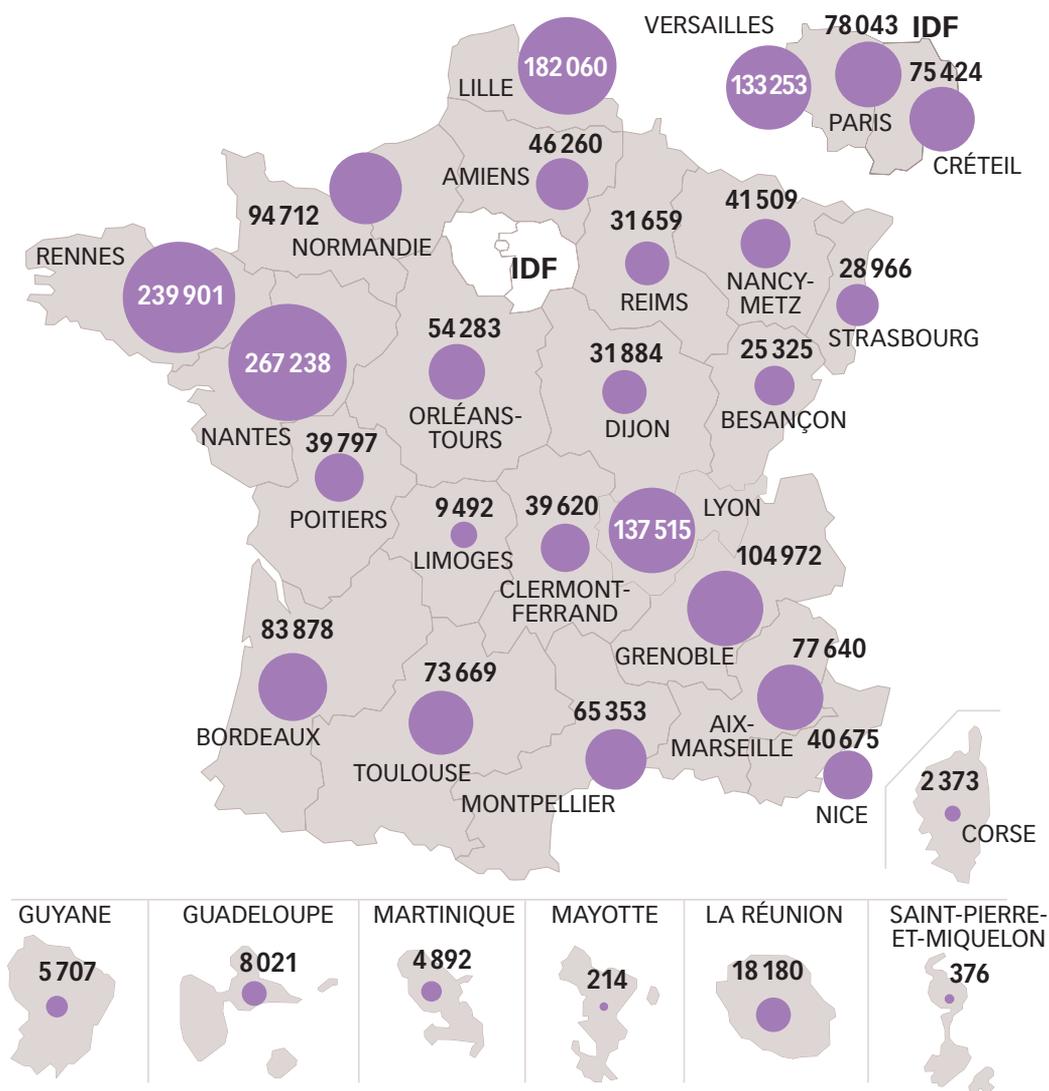


## POIDS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF

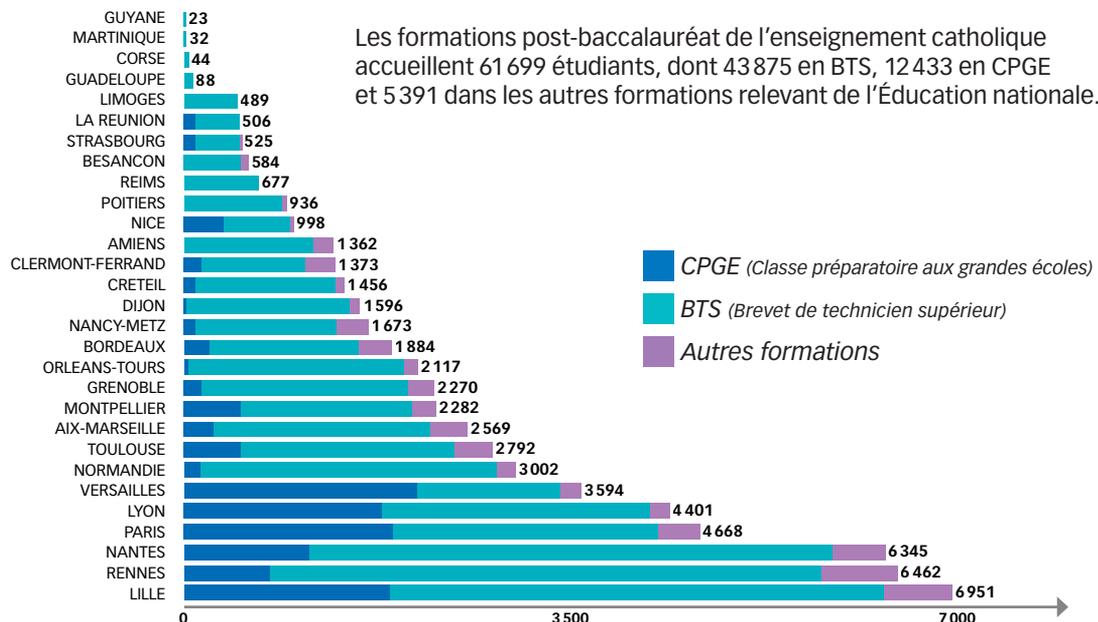
Hors enseignement agricole (cf. p. XV)



**NOMBRE D'ÉLÈVES PAR ACADÉMIE** *Hors enseignement agricole (cf. p. XV)*



**NOMBRE D'ÉLÈVES EN POST-BAC PAR ACADÉMIE** *Hors enseignement agricole (cf. p. XV)*



## NOMBRE D'ÉLÈVES PAR DÉPARTEMENT ET ACADÉMIE

Hors enseignement agricole (cf. p. XV)

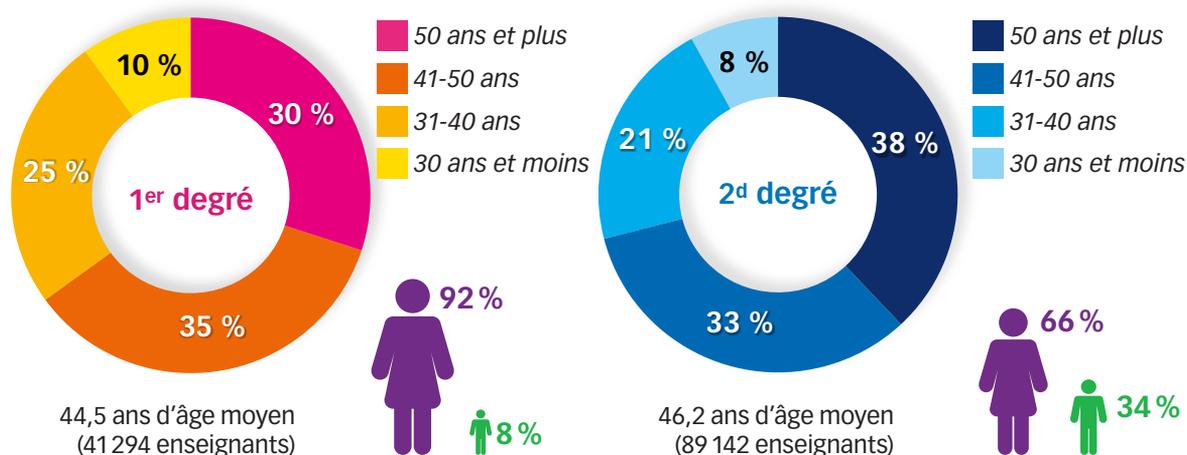
04. Alpes-de-H <sup>te</sup> -Provence	1 600	62. Pas-de-Calais	41 737	<b>Total Paris</b>	<b>78 043</b>
05. Hautes-Alpes	1 984	<b>Total Lille</b>	<b>182 060</b>	16. Charente	7 036
13. Bouches-du-Rhône	57 651	19. Corrèze	4 383	17. Charente-Maritime	7 955
84. Vaucluse	16 405	23. Creuse	252	79. Deux-Sèvres	13 260
<b>Total Aix-Marseille</b>	<b>77 640</b>	87. Haute-Vienne	4 857	86. Vienne	11 546
02. Aisne	10 727	<b>Total Limoges</b>	<b>9 492</b>	<b>Total Poitiers</b>	<b>39 797</b>
60. Oise	16 789	01. Ain	16 032	08. Ardennes	4 830
80. Somme	18 744	42. Loire	35 332	10. Aube	7 473
<b>Total Amiens</b>	<b>46 260</b>	69. Rhône	86 151	51. Marne	16 794
25. Doubs	12 161	<b>Total Lyon</b>	<b>137 515</b>	52. Haute-Marne	2 562
39. Jura	6 008	11. Aude	4 893	<b>Total Reims</b>	<b>31 659</b>
70. Haute-Saône	3 285	30. Gard	21 640	22. Côtes-d'Armor	32 366
90. Territoire de Belfort	3 871	34. Hérault	24 560	29. Finistère	60 691
<b>Total Besançon</b>	<b>25 325</b>	48. Lozère	4 795	35. Ille-et-Vilaine	80 646
24. Dordogne	5 433	66. Pyrénées-Orientales	9 465	56. Morbihan	66 198
33. Gironde	38 290	<b>Total Montpellier</b>	<b>65 353</b>	<b>Total Rennes</b>	<b>239 901</b>
40. Landes	6 150	54. Meurthe-et-Moselle	13 551	67. Bas-Rhin	13 410
47. Lot-et-Garonne	6 863	55. Meuse	3 081	68. Haut-Rhin	15 556
64. Pyrénées-Atlantiques	27 142	57. Moselle	18 840	<b>Total Strasbourg</b>	<b>28 966</b>
<b>Total Bordeaux</b>	<b>83 878</b>	88. Vosges	6 037	09. Ariège	2 182
03. Allier	5 105	<b>Total Nancy-Metz</b>	<b>41 509</b>	12. Aveyron	12 687
15. Cantal	2 618	44. Loire-Atlantique	99 054	31. Haute-Garonne	27 881
43. Haute-Loire	14 415	49. Maine-et-Loire	65 667	32. Gers	4 150
63. Puy-de-Dôme	17 482	53. Mayenne	20 483	46. Lot	2 907
<b>Total Clermont-Ferrand</b>	<b>39 620</b>	72. Sarthe	20 058	65. Hautes-Pyrénées	5 882
2A. Corse-du-Sud	1 218	85. Vendée	61 976	81. Tarn	11 500
2B. Haute-Corse	1 155	<b>Total Nantes</b>	<b>267 238</b>	82. Tarn-et-Garonne	6 480
<b>Total Corse</b>	<b>2 373</b>	06. Alpes-Maritimes	23 800	<b>Total Toulouse</b>	<b>73 669</b>
77. Seine-et-Marne	24 463	83. Var	16 875	78. Yvelines	39 922
93. Seine-Saint-Denis	26 266	<b>Total Nice</b>	<b>40 675</b>	91. Essonne	23 676
94. Val-de-Marne	24 695	14. Calvados	22 916	92. Hauts-de-Seine	47 518
<b>Total Créteil</b>	<b>75 424</b>	27. Eure	10 668	95. Val-d'Oise	22 137
21. Côte-d'Or	13 811	50. Manche	17 674	<b>Total Versailles</b>	<b>133 253</b>
58. Nièvre	3 047	61. Orne	10 065	<b>Total Métropole</b>	<b>2 005 501</b>
71. Saône-et-Loire	9 447	76. Seine-Maritime	33 389	971. Guadeloupe	8 021
89. Yonne	5 579	<b>Total Normandie</b>	<b>94 712</b>	972. Martinique	4 892
<b>Total Dijon</b>	<b>31 884</b>	18. Cher	4 360	973. Guyane	5 707
07. Ardèche	16 950	28. Eure-et-Loir	10 334	974. La Réunion	18 180
26. Drôme	17 294	36. Indre	2 323	975. St-Pierre-et-Miquelon	376
38. Isère	32 930	37. Indre-et-Loire	14 921	976. Mayotte	214
73. Savoie	8 805	41. Loir-et-Cher	7 257	<b>Total Drom-Com</b>	<b>37 390</b>
74. Haute-Savoie	28 993	45. Loiret	15 088	<b>TOTAL</b>	<b>2 042 891</b>
<b>Total Grenoble</b>	<b>104 972</b>	<b>Total Orléans-Tours</b>	<b>54 283</b>		
59. Nord	140 323	75. Paris	78 043		

# Les enseignants

Un peu plus de **134 000 enseignants** exercent dans les classes sous contrat de l'enseignement catholique, hors enseignement agricole.

Les ratios présentés ici sont calculés sur la base de 130 436 individus. Ce chiffre est inférieur à la réalité : ne sont en effet comptabilisés que les enseignants (personnes physiques) installés administrativement par les services académiques au 30 novembre 2021. Des délégués auxiliaires sont devant des élèves à cette date avec un dossier administratif en cours de traitement et ne sont donc pas repris dans nos bases.

## MOYENNE D'ÂGE ET RÉPARTITION FEMMES/HOMMES DANS LES 1<sup>er</sup> ET 2<sup>d</sup> DEGRÉS

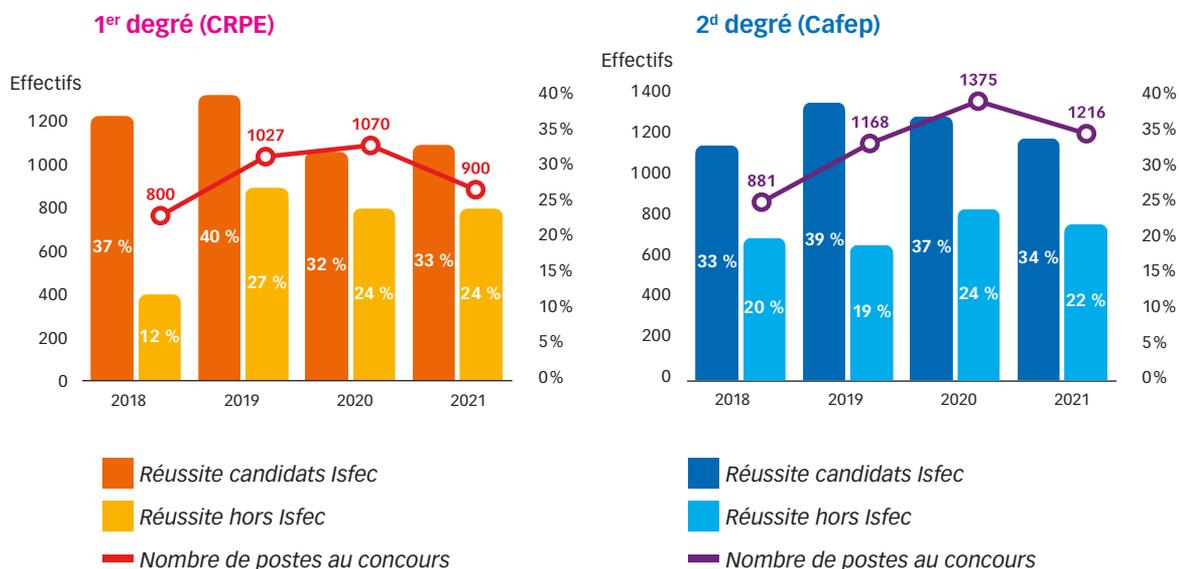


## LES CONCOURS DE RECRUTEMENT

Les futurs enseignants des établissements d'enseignement privé associé à l'État par contrat sont recrutés par le CRPE (Concours de recrutement des professeurs des écoles) ou le Cafep (Concours d'accès aux fonctions d'enseignant dans les classes du 2<sup>d</sup> degré de l'enseignement privé).

Leur formation initiale est assurée dans le cadre de masters professionnels (Meef) par 24 Isfec (Instituts supérieurs de formation de l'enseignement catholique), en partenariat avec les cinq universités catholiques.

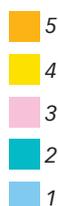
Il est possible de s'inscrire aux concours sans passer par un Isfec, mais les candidats ont un taux de réussite nettement supérieur lorsqu'ils sont issus de la formation en Isfec.



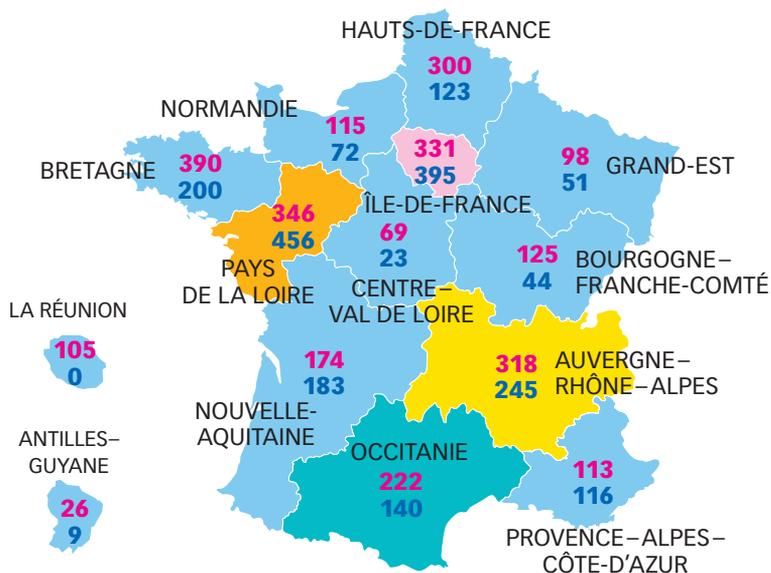
## RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS EN ISFEC SE PRÉPARANT À DEVENIR ENSEIGNANT

**24 Isfec** (Instituts supérieurs de formation de l'enseignement catholique) accueillent **4789 étudiants** et lauréats de concours stagiaires qui se préparent à devenir enseignant dans les établissements de l'enseignement catholique : 2732 pour le premier degré, 2057 pour le second degré. 44% d'entre eux sont lauréats d'un concours, 33% étudiants en master 1 et 23% étudiants en master 2.

Nombre d'Isfec



Effectifs

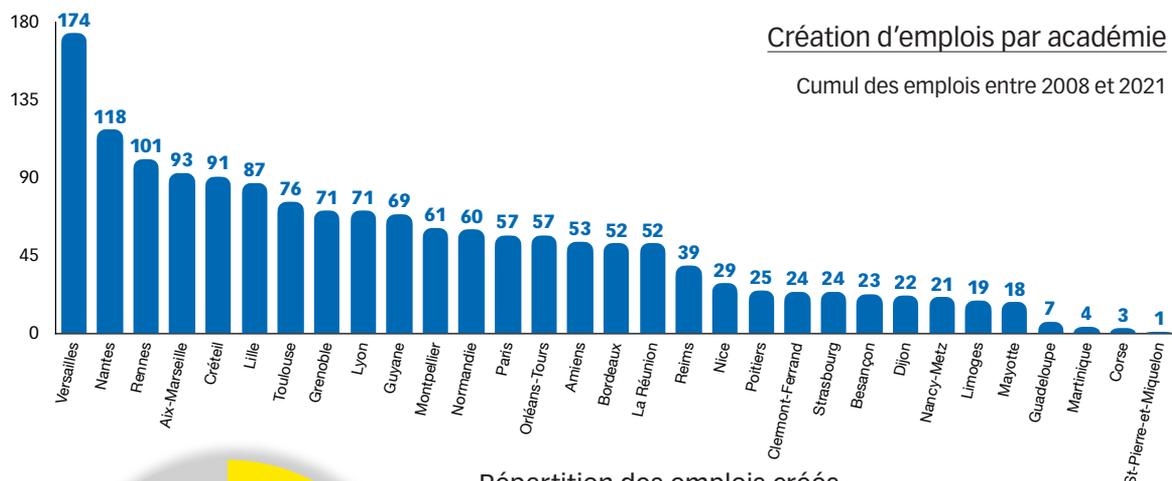


## MOYENS AFFECTÉS AU PLAN DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

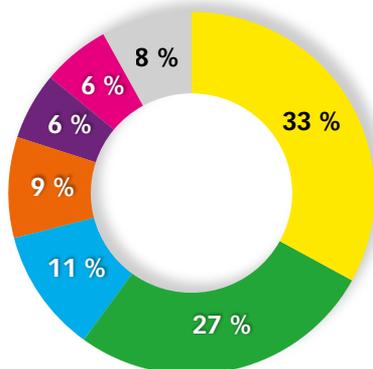
L'enseignement catholique poursuit une politique volontariste en faveur des publics en difficulté. Cela se traduit par une allocation de moyens spécifiques au titre du Plan de réussite éducative, qui permet aux académies d'affecter des enseignants à des projets ciblés et d'ouvrir de nouvelles filières, voire de nouveaux établissements qui s'inscrivent dans cette dynamique. 1596 emplois ont été affectés à ce plan depuis 2008.

### Création d'emplois par académie

Cumul des emplois entre 2008 et 2021



### Répartition des emplois créés



- Ouverture d'établissements, de filières, de divisions
- Ulis école/collège-lycée (unités localisées pour l'inclusion scolaire)
- Dispositifs à besoins éducatifs particuliers
- Segpa (Sections d'enseignement général et professionnel adapté)
- Prévention et lutte contre le décrochage
- UPE2A (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants)
- Autres

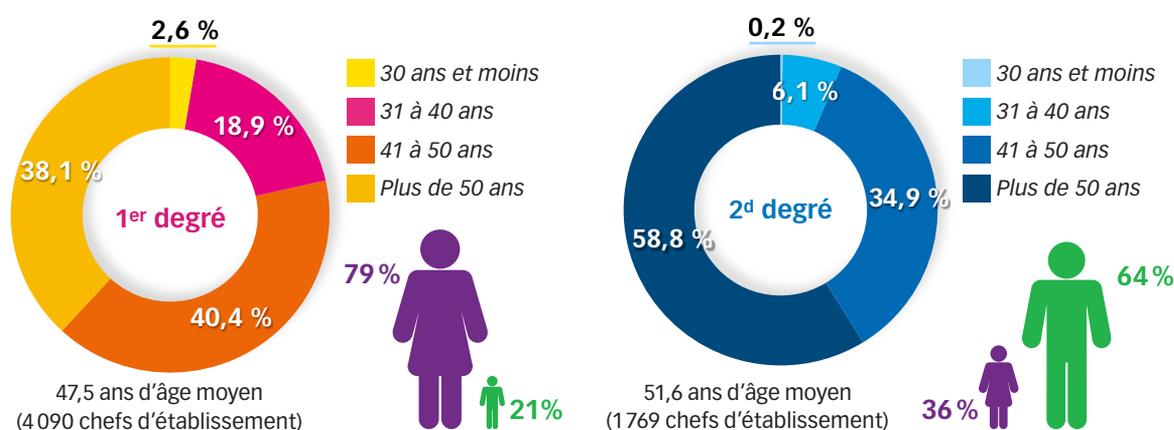
# Les chefs d'établissement

L'enseignement catholique s'appuie sur **5767 chefs d'établissement** : 3 998 dirigent une ou plusieurs écoles, 1 677 dirigent un ou plusieurs établissements du 2<sup>d</sup> degré, 92 une école et un établissement du 2<sup>d</sup> degré.

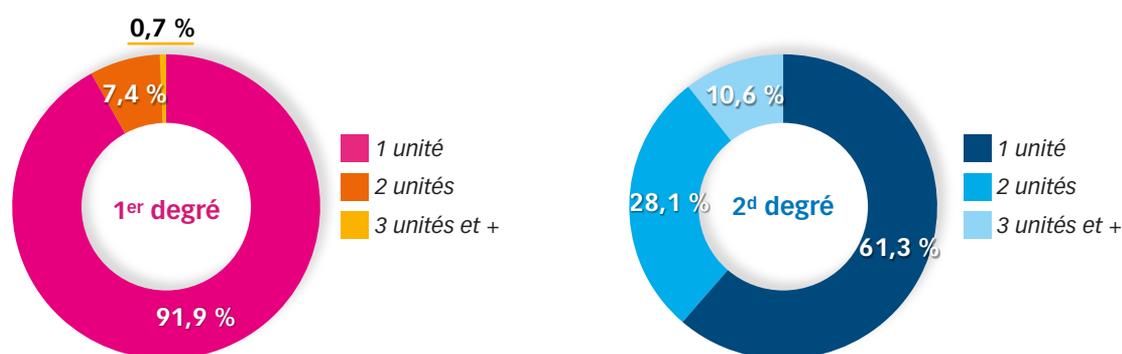
Ils portent la responsabilité pastorale et ont la charge éducative, pédagogique, administrative et matérielle de leur établissement. Les femmes sont très largement majoritaires dans le 1<sup>er</sup> degré. Deux chefs d'établissement sur trois sont des hommes dans le 2<sup>d</sup> degré.

Quatre organisations professionnelles de chefs d'établissement sont reconnues par le Statut de l'enseignement catholique : le **Snceel** (2 356 adhérents), le **Synadec** (1 316 adhérents), le **Synadic** (550 adhérents) et l'**UNETP** (804 adhérents). Ces quatre organisations participent aux instances de l'enseignement catholique et représentent les chefs d'établissement dans les relations avec l'État, les autorités académiques et les collectivités territoriales.

## MOYENNE D'ÂGE ET RÉPARTITION FEMMES/HOMMES DANS LES 1<sup>er</sup> ET 2<sup>d</sup> DEGRÉS



## UNITÉ(S) PÉDAGOGIQUE(S) DIRIGÉE(S) PAR UN MÊME CHEF D'ÉTABLISSEMENT



## TEMPS D'ENSEIGNEMENT DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

**1<sup>er</sup> degré.** Les chefs d'établissement du 1<sup>er</sup> degré bénéficient d'une décharge dite « de direction » qui est fonction du nombre de classes. Leur service d'enseignement hebdomadaire est donc ainsi défini :

1 à 3 classes :	27 h (temps complet)
4 à 7 classes :	20,25 h
8 classes :	18 h
9 à 12 classes :	13,5 h
13 classes :	6,7 h
14 classes et plus :	pas d'enseignement

Lorsqu'il y a cumul de directions, la quotité de décharge est calculée sur la base du nombre total de classes sous la responsabilité du chef d'établissement.

**2<sup>d</sup> degré.** Le statut du chef d'établissement dispose qu'il conserve des heures d'enseignement s'il le souhaite, ou si la situation économique de l'établissement le nécessite.

À la rentrée 2021, 13% des chefs d'établissement du 2<sup>d</sup> degré enseignent plus de 5 heures, 26% de 1,5 à 5 heures. 61% n'enseignent pas ou assurent moins de 1,5 heure.

29% des chefs d'établissement du 2<sup>d</sup> degré qui dirigent un établissement de moins de 400 élèves assurent plus de 5 heures d'enseignement hebdomadaires.

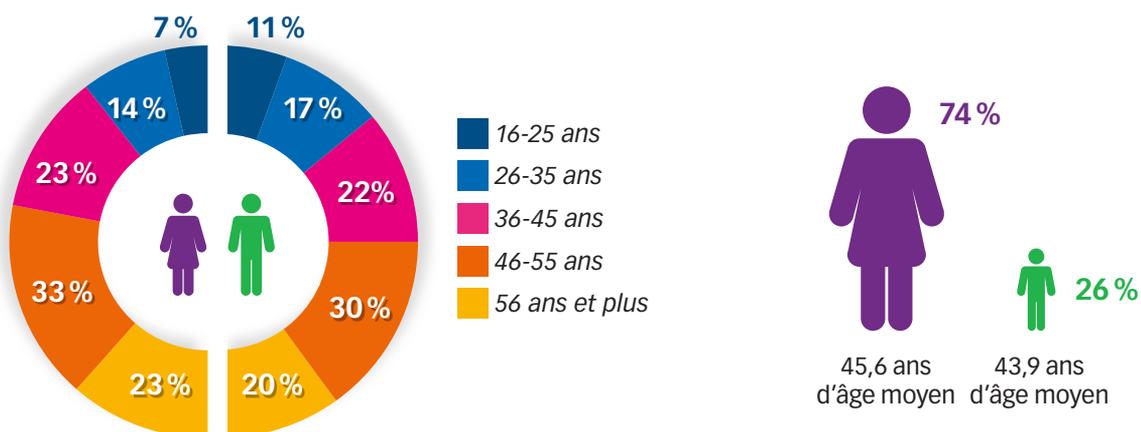
# Les salariés des établissements

Les Ogec (Organismes de gestion de l'enseignement catholique) ont la responsabilité de la gestion économique, financière et sociale des établissements. Ils sont les employeurs des personnels de droit privé.

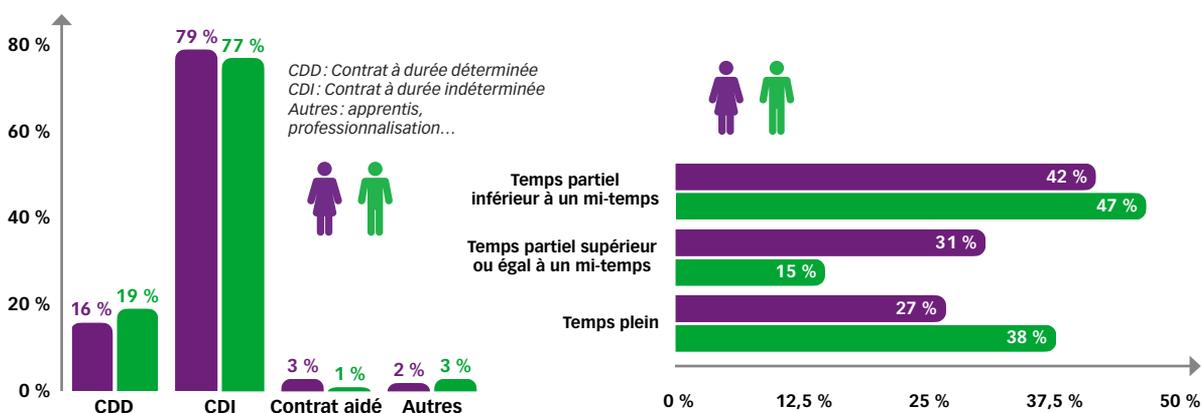
Les Ogec emploient plus de **80 000 salariés** dans les services supports (personnels administratifs, d'éducation, d'entretien, de restauration...).

Les données présentées ici sont tirées d'un panel de 25 500 salariés sur l'exercice 2019-2020, hors enseignement agricole (cf. p. XV).

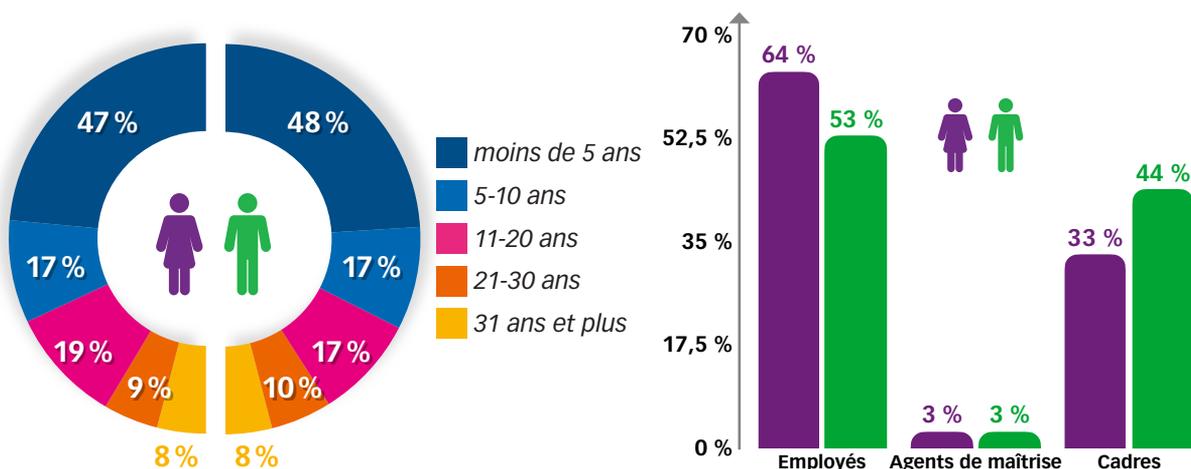
## MOYENNE D'ÂGE ET RÉPARTITION FEMMES/HOMMES



## RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTRAT ET PAR TEMPS DE TRAVAIL



## ANCIENNETÉ DES SALARIÉS ET RÉPARTITION PAR CSP



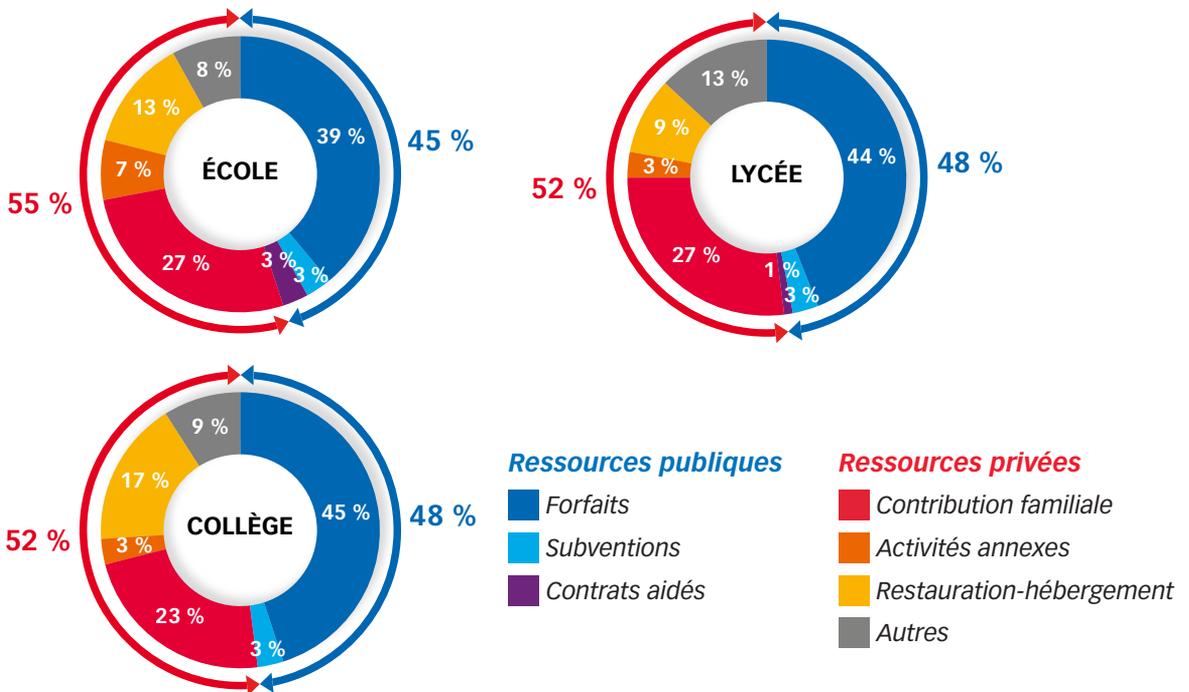
# Les indicateurs économiques

Le fonctionnement des établissements privés associés à l'État par contrat est assuré : par **l'État et les collectivités territoriales** (communes pour les écoles, départements pour les collèges et régions pour les lycées), sous la forme d'un **«forfait d'externat»** qui doit en principe couvrir les dépenses de fonctionnement relatives à la scolarisation des élèves externes ; mais aussi par **les familles**, sous la forme d'une **«contribution familiale»** destinée à financer les activités liées au « caractère propre » et les investissements immobiliers. Des subventions diverses et le financement des contrats aidés viennent compléter les ressources publiques. La restauration et l'hébergement, ainsi que la plupart des activités annexes (voyages, activités périscolaires...), sont à la charge exclusive des familles.

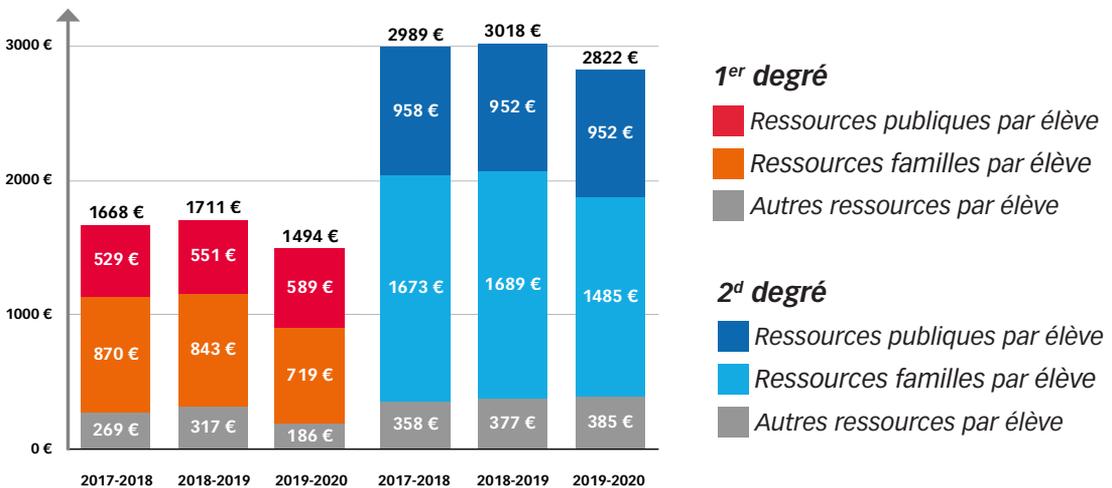
Les données présentées sont hors enseignement agricole (cf. p. XV).

*L'évolution significative de la répartition entre ressources publiques et privées est la conséquence de la crise sanitaire. Le financement public est resté stable, alors que les ressources privées, résultant de la facturation aux familles, ont fortement diminué en raison de la fermeture des établissements pendant la période de confinement.*

## RÉPARTITION DU FINANCEMENT PUBLIC/PRIVÉ



## ÉVOLUTION DU FINANCEMENT PUBLIC/PRIVÉ PAR ÉLÈVE ET PAR AN

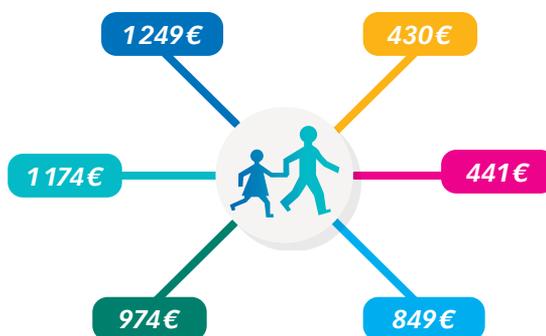


FINANCEMENT PRIVÉ

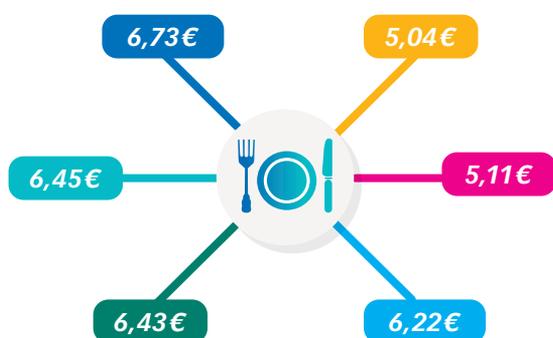
Prix moyen de la contribution familiale par élève et par an

(hors cantine et internat)

- École maternelle
- École élémentaire
- Collège
- Lycée professionnel
- Lycée technologique
- Lycée général



Prix moyen d'un repas



Prix moyen de l'internat par élève et par an

(restauration comprise, hors contribution familiale)

Le prix de l'internat varie de 3 200€ à 6 000€ par an suivant le cycle d'enseignement et la situation géographique.

La plupart des établissements effectuent des péréquations qui permettent aux familles à revenus modestes de bénéficier de remises sur les différentes prestations. Par ailleurs, 12 % des élèves accueillis sont boursiers (11 % en collège, 10 % en lycée GT, 25 % en LP).

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ET FONDS DE ROULEMENT

La **capacité d'autofinancement** (CAF) est l'excédent de trésorerie dégagé sur une année de fonctionnement. La CAF devrait être de l'ordre de 15% pour que l'établissement puisse fonctionner et investir (en particulier pour faire face à l'entretien immobilier). En réalité, 22 % des établissements ont une CAF inférieure à 5 % de leurs produits annuels.

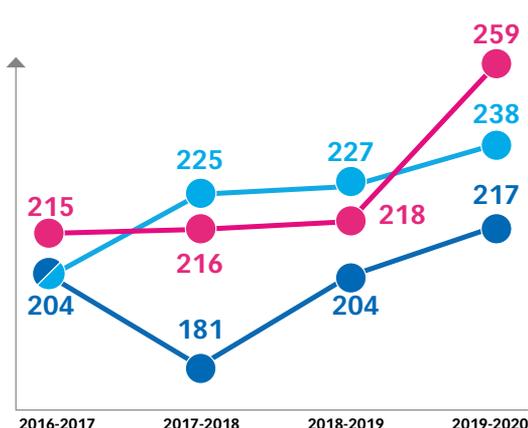
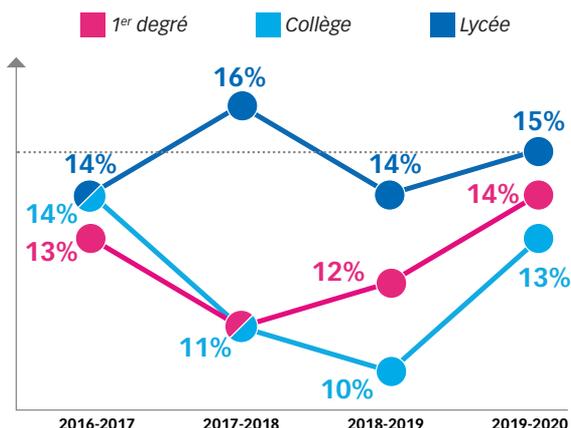
Le **fonds de roulement** correspond globalement au niveau de trésorerie d'un Ogec (Organisme de gestion de l'enseignement catholique) en début d'année scolaire et permet d'engager les premières dépenses avant les encaissements de scolarité et des forfaits publics. Environ 12 % des établissements ont un niveau de trésorerie inférieur à deux mois de charges, pour une préconisation à quatre mois.

Évolution de la capacité d'autofinancement des établissements

En % des produits courants

Évolution du fonds de roulement des établissements

En nombre de jours de fonctionnement



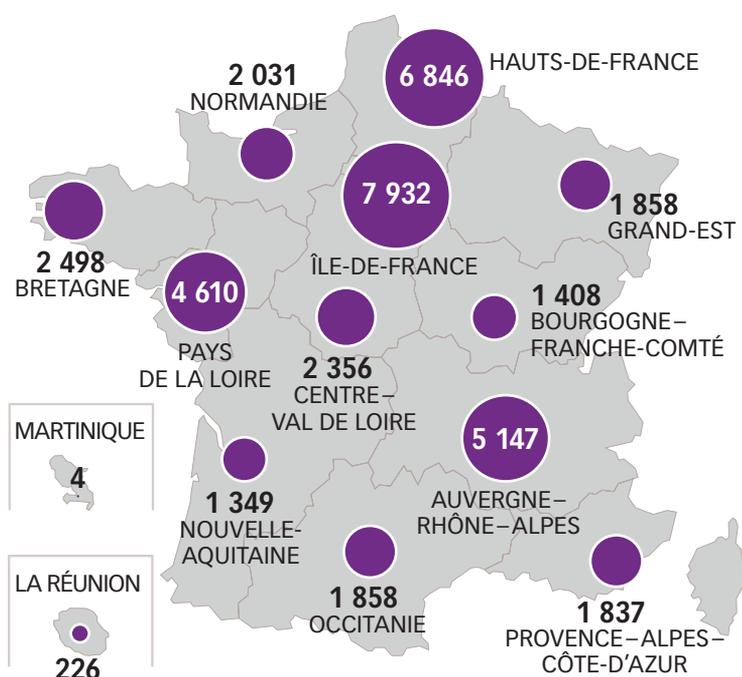
# L'apprentissage

L'enquête conduite auprès des CFA et établissements du réseau a recensé **39 960 apprentis** dans l'enseignement catholique, dont 7 623 dans l'enseignement agricole. Un effectif en forte progression (+10 272 apprentis, soit +35%), essentiellement en post-bac.

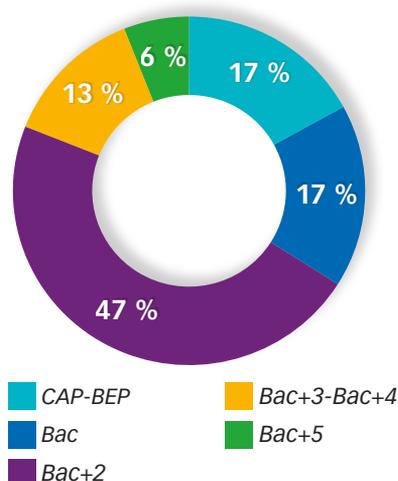
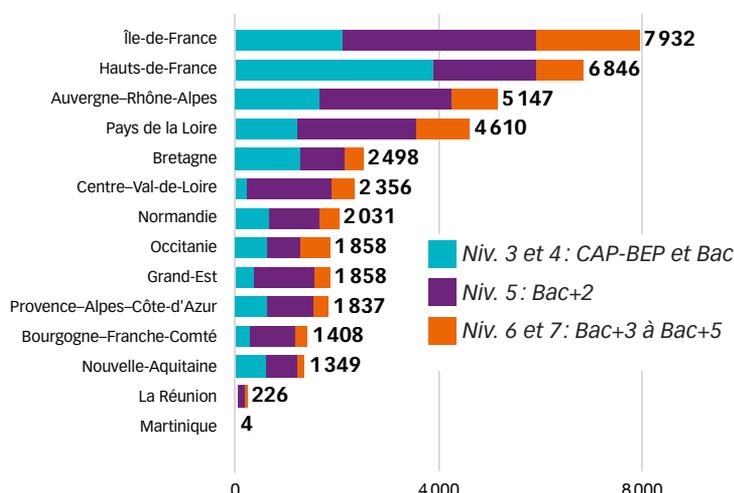
**473 établissements** sont engagés dans le développement de l'apprentissage au sein des **75 CFA** de l'enseignement catholique ou en lien avec un CFA partenaire. En outre, certains CFA de l'enseignement catholique accueillent également des organismes de formation qui ne relèvent pas de son réseau.

Deux tiers des formations assurées en apprentissage sont de niveau post-bac.

## RÉPARTITION PAR RÉGION ET PAR NIVEAU DE FORMATION



Nombre d'apprentis par région et niveau de formation



Répartition des apprentis par Opco (Opérateurs de compétences)

Opco	Apprentis
Akto : Opco des services à forte intensité de main-d'œuvre	16%
Opco entreprises de proximité	15%
Ocapiat : agriculture, pêche, industrie agroalimentaire et territoires	14%
Opcommerce	13%
Atlas : assurances, services financiers et conseil	9%
Opco de la construction	8%
Opco 2i : Opco interindustriel	8%
Opco Mobilités	7%
Afdas : culture, industries créatives, médias, sport, tourisme, loisirs	3%
Fonction publique	3%
Uniformation : Opco Cohésion sociale	2%
Opco Santé	2%

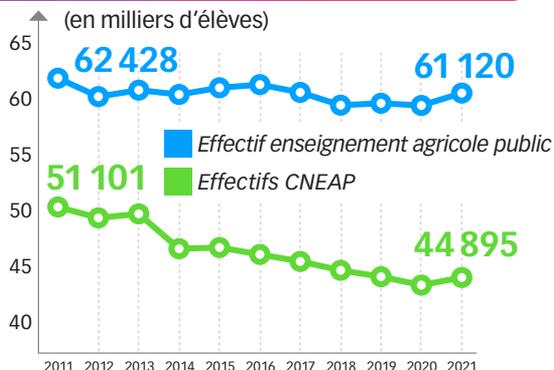
# L'enseignement agricole

Le Conseil national de l'enseignement agricole privé (Cneap) regroupe **177 lycées** sous contrat avec le ministère de l'Agriculture, en application de la loi Rocard de 1984.

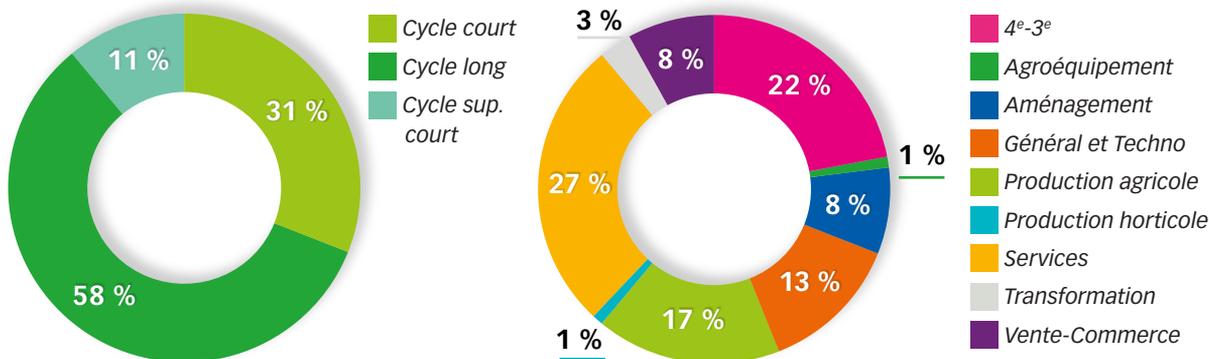
Ce réseau scolarise **44 895 élèves** (de la 4<sup>e</sup> au post-bac) et **7 623 apprentis**.

**4 800 professeurs** enseignent dans ces établissements, qui salarient un peu plus de **6 500 personnels**.

## ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

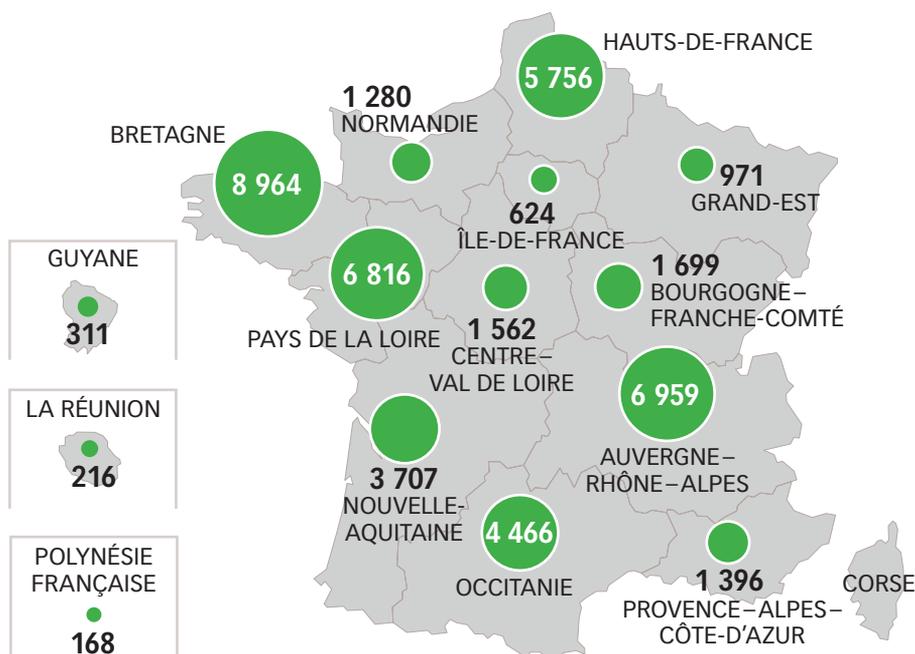


## RÉPARTITION PAR CYCLE ET PAR FILIÈRE



**Cycle court** : préparation à un diplôme de niveau 3 (CAPA ou BEPA).  
**Cycle long** : préparation à un diplôme de niveau 4 (bac techno STAV ou bac pro).  
**Cycle supérieur court** : préparation à un diplôme de niveau 5 (BTS).

## NOMBRE D'ÉLÈVES PAR RÉGION



# Sources

Le Secrétariat général de l'enseignement catholique réalise chaque année en novembre une enquête destinée à consolider les effectifs d'élèves et les moyens d'enseignement affectés aux établissements. Cette enquête permet d'établir les ratios nécessaires à la préparation de la rentrée suivante sur la base des moyens horaires consommés.

Les applications Ange1 (Application nationale pour la gestion des élèves), pour le 1<sup>er</sup> degré, et Ange2, pour le 2<sup>d</sup> degré, sont déployées à cet effet dans les établissements.

Les données récoltées sont validées par les trente observateurs académiques du réseau **Solfège** (Service d'observation de l'enseignement catholique pour la fonction éducative et la gestion des emplois). Elles sont consolidées et analysées par Philippe Mignot, chargé de l'Observatoire national Solfège, que nous tenons vivement à remercier pour sa participation à ce dossier.

Les informations sur les concours sont fournies par **Formiris**.

Les données économiques sont issues de l'application Indices déployée par la **Fédération des Ogec**.

Les chiffres de l'enseignement agricole ont été fournis par le **Cneap** (Conseil national de l'enseignement agricole privé).

Ceux de l'apprentissage proviennent de l'**Agence Excellence Pro**, de **RenaSup** et du Cneap.

Enfin, les données relatives à l'enseignement public sont extraites du *RERS (Repères et références statistiques)* édition 2021 du **ministère de l'Éducation nationale** et des notes de la Depp (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance).